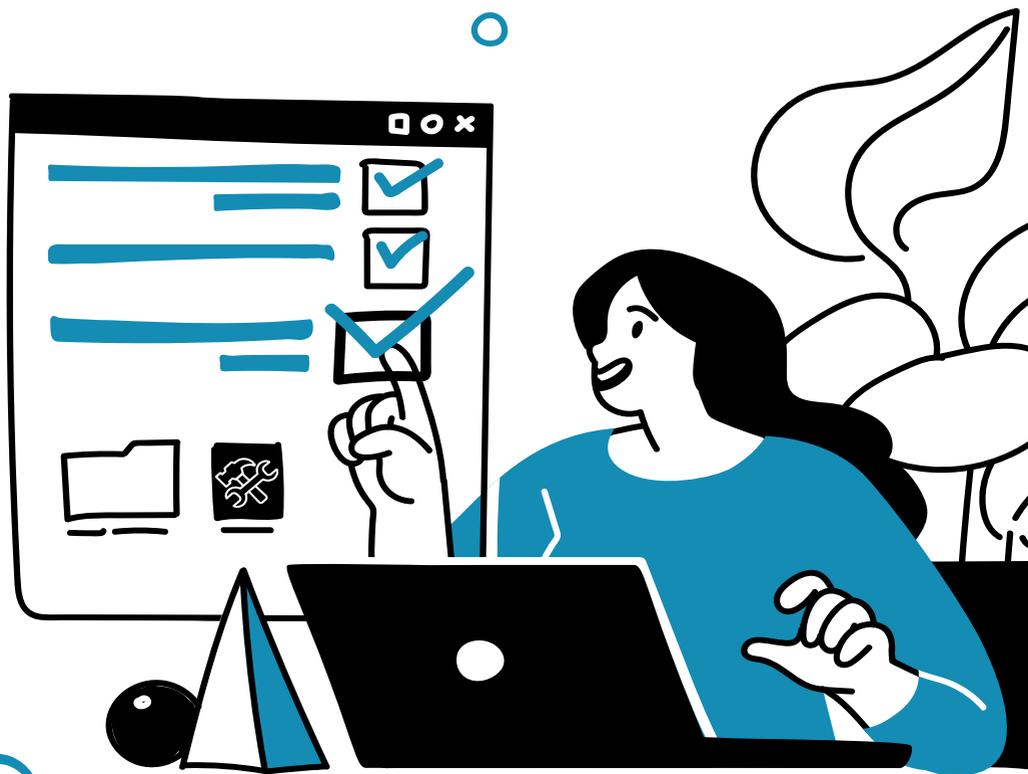


NOUVEAU !



**BESOIN D'UNE DEMANDE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE
OU D'AUTORISATION DE TRAVAUX ?**

Faites vos démarches en ligne !



loirelayonaubance.geosphere.fr/portailccs

PLUS BESOIN DE VOUS DÉPLACER !

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou d'agrandissement ? Vous devez déposer un permis de construire, de démolir, une déclaration préalable ou encore un permis d'aménager. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de communes Loire Layon Aubance et ses communes membres mettent à votre disposition **un guichet unique en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible** pour déposer vos demandes d'urbanisme.

**Simplifiez-vous
la vie !**



C'EST PRATIQUE

Le guichet unique est **ouvert 24h/24 et 7 jours/7**. Vous pouvez déposer vos demandes à tout moment, **où que vous soyez**, en quelques clics et sans frais.



C'EST RAPIDE

Plus besoin de se déplacer.



C'EST FACILE

Un **guide pratique**, disponible sur le site loirelayonaubance.fr **vous accompagne** à chaque étape. Téléchargez-le et connectez-vous sur le portail: loirelayonaubance.geosphere.fr/portailccs.



C'EST BON POUR LA PLANETE

Plus besoin d'imprimer son dossier en plusieurs exemplaires.



C'EST TRANSPARENT

Un instructeur assure **le suivi de votre dossier**, vous pouvez suivre son avancée en temps réel en vous connectant sur votre espace personnel. Votre commune est avertie de votre demande. Votre compte est **personnel et confidentiel**.



UNE QUESTION ?

Contactez **votre mairie**. L'accueil urbanisme de votre commune pourra vous indiquer le zonage de votre parcelle et les prescriptions s'y afférents. Elle pourra vous donner le premier niveau de renseignement concernant les autorisations d'urbanisme et vous conseiller sur l'application de son Plan Local d'Urbanisme.

Rendez-vous sur  loirelayonaubance.geosphere.fr/portailccs